

Date de dépôt: 19 septembre 2007
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Claude Marcet: l'insécurité
croissante dans le canton et l'image de Genève à l'extérieur de
ses frontières

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Genève est (mais jusqu'à quand ?) une ville aimée des touristes, des entreprises étrangères, des organisations internationales pour sa situation, a priori tranquille et sécurisée, ceci, en plus de l'environnement exceptionnel au sein duquel elle se situe, et qui fait l'admiration et l'envie de beaucoup.

Il faut bien l'avouer, depuis quelques années, la situation, au plan de la sécurité, n'est plus aussi idyllique que d'aucuns pourraient le penser. Cela est dû principalement au défaut permanent de compréhension de la situation politique internationale, au défaut volontairement permanent de compréhension de la réalité qui se cache derrière certaines migrations beaucoup plus économiques que politiques, et à une vision, socialement angélique, des autorités politiques en place et des associations agissant dans le monde du social, pour lesquelles rien n'est trop beau et trop cher pour ceux qui viennent chez nous.

Pourtant, de très nombreux Genevois constatent la chute constante du degré de sécurité dans le canton, et de fort nombreux étrangers, qui connaissent Genève pour y revenir régulièrement, le confirment lors de chaque visite; lesdits étrangers sont, il faut le préciser, beaucoup plus conscients du phénomène, car ils voient l'évolution de Genève à chaque

visite, c'est-à-dire mieux que les citoyens de ce canton qui y vivent en permanence (phénomène connu).

Beaucoup savent désormais :

- que plusieurs centaines (nombre supérieur au millier selon certaines sources) de dealers étrangers (la plupart des requérants) sont répertoriés à Genève et laissés dans la rue, à tel point que l'on peut aisément comprendre que la police ne prenne pas toujours des gants avec ces « semeurs de mort » que certains milieux politiques angéliques protègent. La police est désormais confrontée à une augmentation régulière de la délinquance et à une forte augmentation de la violence, tous domaines confondus, mais principalement dans celui de la drogue. Ces augmentations sont dues malheureusement, mais principalement, à l'aveuglement voulu de certains mouvements civils et politiques qui ferment les yeux devant des évidences pourtant connues de tous;
- que, selon des sources étatiques, à certaines heures de la journée, en certains endroits de notre canton, il est désormais conseillé de ne plus se rendre en raison des risques encourus, cela veut dire très directement qu'un degré majeur de l'échelle de l'insécurité de ce canton a été franchi. D'aucuns se demandent déjà quel sera le prochain degré franchi, sans nulle réaction, à nouveau, de nos Autorités ?
- que dans certains quartiers (les Eaux-Vives, pour ne citer qu'un exemple parmi de nombreux autres), certains habitants n'osent plus (termes exacts) sortir la nuit ou s'aventurer de jour dans certains lieux. Il serait peut-être temps que l'on se pose la question du « pourquoi du comment ».

Il est malheureusement navrant de constater que chaque fois que la police intervient efficacement, il y a de « grandes âmes angéliques » qui tirent à vue sur la police et ses méthodes. Il faut ici le dire haut et fort, il est totalement inadmissible que ceux qui sont en première ligne du combat pour le maintien de l'ordre, c'est-à-dire notre sécurité, soient pris en permanence à partie.

La police est la première ligne de défense interne de notre société, elle doit donc avoir des effectifs en relation avec ses réels besoins, être équipée en conséquence et défendue avec courage - même si certains dérapages ont lieu dans le feu du combat - ou alors il faut réellement se poser la question de savoir si la police doit avancer avec une rose à la main pour arrêter un trafiquant, puisque c'est devenu une règle chez les délinquants de dire qu'ils ont été maltraités dès qu'ils sont arrêtés, soutenus en cela par certaines associations bien pensantes. Si la police devait se démotiver, faute d'être soutenue, ce qui risque sérieusement d'arriver (les dealers sont souvent plus vite dehors du tribunal que les policiers qui les y ont amenés), ce sont les

milices civiles armées qui arriveront dans nos cités, comme cela existe déjà dans d'autres villes d'autres pays qui connaissent les mêmes problèmes de société que les nôtres, avec toutes les conséquences que cela comporte. Si c'est cela que veulent certains dogmatiques et angéliques, qu'ils continuent dans la voie qui est la leur actuellement et demain la population viendra leur demander des comptes, lorsque le pire arrivera, car il arrivera inévitablement.

Il faut aussi désormais savoir que selon les mêmes sources étatiques que précédemment, la police, dans des cas difficiles, lorsqu'elle n'est pas en surnombre, hésite désormais à intervenir.

Les problèmes dans la rue, demain, si malheureusement nous devons ou nos enfants les vivre, seront dus à une forme sévère de cécité, celle qui conduit à ne pas voir aujourd'hui ce que l'on devrait pourtant voir, avec à la clef l'incapacité - certainement aussi l'absence de volonté politique - de prendre les décisions qui devraient pourtant s'imposer immédiatement. Il faudrait pourtant éviter de devoir constater demain des réactions disproportionnées par rapport à la réalité du mal présent, parce que nous n'osons pas réagir quand il le faut, c'est-à-dire maintenant.

Le niveau de tolérance, désormais, dans le domaine de la sécurité, doit être celui de la tolérance zéro.

Si rien n'est fait et que le problème de la sécurité continue de dériver comme cela devient une habitude à Genève dans de trop nombreux domaines (mais là n'est pas le lieu de les énumérer), les touristes, les entreprises commerciales et industrielles, les résidents aisés, les sociétés et autres organisations internationales risquent de « bouder » Genève, considérant que cette ville n'est plus ce qu'elle était et qu'il est désormais préférable de résider et/ou travailler ailleurs. Si cela devait être un jour le cas - rien n'est absolu et définitif sur cette planète -, alors bonjour les dégâts fiscaux avec tout ce que cela comporte comme conséquences (les tenants des acquits sociaux devront alors changer de crémerie ou de discours), réaction qui ira de pair avec la chute de la réputation de notre cité sur le plan international.

Question :

Quand le Gouvernement de ce canton va-t-il enfin prendre conscience de la réelle détérioration de la sécurité dans ce canton et fasse immédiatement en sorte :

- de renforcer les effectifs et les moyens de la Police;
- de diriger les activités de la Police et des ASM (qui devront être formés) vers l'essentiel (tout ce qui touche la sécurité) et non le secondaire (les voitures mal parquées, par exemple);

- de renvoyer définitivement chez eux les délinquants étrangers (les maintenir, s'il le faut, en détention, jusqu'à ce que l'on puisse les renvoyer, c'est-à-dire quand la mémoire leur sera revenue de savoir où ils ont « planqué » leurs papiers);
- finalement de prendre ou d'envisager toutes les mesures politiques et administratives nécessaires avec les autres autorités de Suisse, voire étrangères,

ou faut-il attendre la création de milices civiles armées - ce que je n'appelle certainement pas de mes vœux - , création qui pourrait toutefois devenir une solution incontournable pour certains pour faire ce que ce Gouvernement ne veut pas faire, par angélisme ou peur politique de prendre les mesures qui s'imposent désormais ?

Demain pourrait être trop tard.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

M. le député Claude Marcet lira avec profit le rapport du Conseil d'Etat sur les Assises de la sécurité publique à Genève du 6 février 2007, transmis au Grand Conseil le 26 février 2007 (RD 675).

Dans le prolongement de ces Assises, diverses mesures ont été prises pour donner à la police les moyens de continuer à remplir ses missions, en particulier :

- le lancement de la fusion gendarmerie-police de la sécurité internationale;
- la mise en consultation, fin juin 2007, d'un avant-projet de loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM);
- le dépôt, le 9 mai 2007, d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité Polycom et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours (PL 10034), voté par le Grand Conseil le 29 juin 2007;
- le dépôt, le 18 avril 2007, d'un projet de loi ouvrant un crédit de 6 046 000 F destiné à financer un système d'imagerie vidéo de la police (PL 10027);
- l'augmentation de 50 postes de son effectif, prévue dans le cadre de la préparation du budget 2010.

Le Conseil d'Etat rappelle également que des moyens considérables ont été investis au cours de ces dernières années pour renouveler et améliorer les systèmes d'information de la police.

Le renvoi dans leur pays d'origine des délinquants sans papiers est un problème international du ressort de la Confédération, seule compétente pour conclure des accords de réadmission avec des Etats étrangers. La problématique est connue et fait l'objet d'un suivi régulier par le canton. Dans l'intervalle, comme il n'est pas possible, ni légalement, ni matériellement, d'emprisonner à demeure ces personnes, les moyens sont engagés pour ne leur laisser aucun répit dans les quartiers où elles sévissent (cf. notamment la réponse du Conseil d'Etat à une interpellation urgente écrite de M. le député Eric Stauffer sur la situation dans le quartier des Eaux-Vives, IUE 337-A).

Les divers services de police concernés effectuent avec l'appui - qui est appelé à se développer - des agents de sécurité municipaux un travail remarquable et qui mérite d'être salué. Le bilan sécuritaire, très positif, du dispositif mis en place en commun par la gendarmerie et les ASM à l'occasion des pré-Fêtes et des Fêtes de Genève 2007 illustre les avantages découlant d'une utilisation rationnelle et coordonnée - que la future loi sur les ASM devrait institutionnaliser - de l'ensemble des ressources disponibles en matière de sécurité publique.

En conclusion, s'il est exact que la criminalité et le sentiment d'insécurité qui en découle ont augmenté au cours de ces dernières années, la situation reste sous contrôle et les mesures sont prises pour assurer la sécurité de la population. Il n'existe pas de zone de non-droit, diurne ou nocturne, à Genève, et le Conseil d'Etat ne permettra pas qu'il s'en instaure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer